

### Subventions aux Associations de Quartiers et diverses - Première répartition au titre de l'année 2001

**M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une première répartition de subventions au titre de l'exercice 2001 de la manière suivante :

Associations	Obtenu en 2000	Demande 2001	Proposition 2001	
			F	€
<b>Associations et Comités de Quartiers</b>				
A.P.I.M. (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	20 000 F	31 250 F	15 000	2 286,74
La Colline des Tilleroyes	5 000 F	7 000 F	5 000	762,25
La Combe Saragosse	7 000 F	12 000 F	6 000	914,69
La Commune Libre de Saint-Ferjeux	8 000 F	40 000 F	8 000	1 219,59
Maison de Velotte	3 000 F	5 400 F	3 000	457,35
Palente-Village	0 F	2 000 F	1 000	152,45
La Passerelle de Planoise	25 000 F	25 000 F	20 000	3 048,98
Planoise-Avenir	2 000 F	10 000 F	2 000	304,90
Tambour Battant	8 000 F	38 000 F	8 000	1 219,59
Club Photo de Planoise	2 500 F	3 000 F	2 000	304,90
Comité de Quartier de Bregille	90 000 F	60 000 F	40 000	6 097,96
Comité de Quartier des Chaprais (La Chapraisienne)	5 000 F	8 000 F	5 000	762,25
Comité de Quartier des Montboucons	5 000 F	18 000 F	5 000	762,25
Comité de Quartier des Prés-de-Vaux	10 000 F	20 000 F	10 000	1 524,49
Comité de Quartier de Saint-Claude	100 000 F	110 000 F	70 000	10 671,43
<b>Associations à caractère humanitaire et caritatif</b>				
Epicerie Sociale des 4 Saisons	5 000 F	5 000 F	5 000	762,25
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F	5 000	762,25
M.R.A.P.	7 000 F	10 000 F	7 000	1 067,14
J.O.C. (Bouge ta Galère !)	8 000 F	8 000 F	8 000	1 219,59
Les Restos du Coeur	5 000 F	5 000 F	5 000	762,25
S.O.S. Racisme	5 000 F	20 000 F	5 000	762,25
La Palmeraie	5 000 F	10 000 F	5 000	762,25

Associations	Obtenu en 2000	Demande 2001	Proposition 2001	
			F	€
<b>Nature et Loisirs</b>				
Les Amis de la Nature	4 000 F	5 000 F	4 000	609,80
Besançon Autos Miniatures	2 000 F	4 000 F	2 000	304,90
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F	8 000 F	6 000	914,69
Groupe Spéléo les Nyctalopithèques	1 000 F	2 000 F	1 000	152,45
Groupe Spéléo Les Spiteurs Fous	1 000 F	8 000 F	1 000	152,45
S.H.A.G. (Société Hétéromorphe Amateurs de Gouffre)	5 000 F	10 000 F	4 000	609,80
La Tour Prends Garde !	20 000 F	25 000 F	15 000	2 286,74
La Voie des Fleurs	2 500 F	10 000 F	2 500	381,12
<b>Anciens Combattants</b>				
A.D.I.F. (Déportés, Internés, Familles des Disparus)	2 000 F	2 000 F	2 000	304,90
D.R.A.N. (Droits Rapatriés Afrique du Nord)	2 500 F	20 000 F	2 500	381,12
U.D.A.F.C.M. (Anciens Combattants Français Musulmans)	1 500 F	8 000 F	1 500	228,67
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	10 000 F	1 500	228,67
<b>Divers</b>				
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	2 500 F	2 500	381,12
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	30 000 F	10 000	1 524,49
R.E.C.I.D.E.V.	12 000 F	20 000 F	10 000	1 524,49
U.F.C. Que Choisir ?	10 000 F	10 000 F	10 000	1 524,49

La dépense totale, soit 315 500 F (soit 48 097,66 €) est à prélever sur le chapitre 92.025 / article 6574 / code service 41070 du BP 2001.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Là aussi l'attribution de subvention se fait sur dossier parce que les contrats d'objectifs, ça peut se faire dans le domaine sportif mais pour juger l'action de l'association de la Combe Saragosse ou de la Colline des Tilleroyes, je ne dis pas que c'est impossible mais c'est beaucoup plus compliqué. Cela se passe ainsi depuis des années, je ne dis pas que le système est parfait mais est-ce qu'il existe un système parfait en ce domaine ?

**M. Pascal BONNET** : Y aura-t-il une seconde répartition ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, c'est indiqué dans le rapport.

**M. Jean ROSSELOT** : Le Comité de quartier des Montboucons est mal loti. On dirait qu'il ressemble aux calendes grecques là où il est placé à la périphérie de la ville et pourtant. Alors nul n'est

besoin de faire des enquêtes et autres investigations, il n'y a qu'à prêter l'oreille, prêter attention pour voir que tant du côté des jeunes que du côté de la population, c'est un quartier très riche au point de vue des relations humaines mais qui n'a rien, même pas de local pour les jeunes, un quartier qui envisage justement d'être équipé à l'égal ou au minimum en partie de ce qui existe pour les autres comités de quartier. Je suis toujours étonné de voir ce pauvre Comité de Quartier des Montboucons laissé à l'encan. Vous connaissez la ville aussi bien que moi...

**M. LE MAIRE :** Peut-être même mieux !

**M. Jean ROSSELOT :** Ce n'est pas sûr parce que vous dites on ne peut pas savoir...

**M. LE MAIRE :** Il me semble que je la connais mieux que vous. Je connais très bien le quartier des Montboucons, je connais très bien le Président du Comité de Quartier des Montboucons que je vois d'ailleurs assez fréquemment. Je crois qu'il y a des projets dans ce quartier et j'ai rencontré l'association à plusieurs reprises. Vous savez d'ailleurs que nous avons mis une option pour acheter la maison Colette, vous allez vous en réjouir Monsieur ROSSELOT, afin d'éviter que ce magnifique ensemble immobilier sur 3 hectares de parc puisse partir au privé. J'ai demandé qu'on engage des démarches, c'est en cours, afin de pouvoir l'acquérir, la mettre dans le patrimoine de la ville et peut-être même pouvoir y installer le Comité de Quartier des Montboucons. Vous voyez, nous n'oublions pas les Montboucons, loin de là, nous avons même un grand projet en prévision pour ce quartier. Vous envisagez de vous y retirer ?

**M. Jean ROSSELOT :** Non mais vous auriez pu tout autant ...

**M. Bruno MEDJALDI :** C'est difficile pour moi d'être original parce que ça va faire la troisième fois qu'on dit la même chose. Il s'agit d'une première répartition et en l'occurrence pour ce qui concerne effectivement le quartier des Montboucons, j'ai rencontré le Président il y a quelques jours qui m'a parlé de ces problèmes de locaux, de la possibilité d'installer quelque chose, le Maire vient de vous répondre sur ce point. C'est vrai que les terrains de la maison Colette arrivent au niveau de l'école et c'est là qu'il souhaiterait qu'on puisse installer quelque chose. Alors il faut étudier cela dans le détail, je n'ai pas encore tous les éléments mais nous sommes en train de discuter. Donc c'est une première répartition mais avec d'éventuelles prolongations ultérieurement.

**M. LE MAIRE :** Que les choses soient claires, nous n'avons pas acheté la maison Colette, j'ai demandé qu'on engage les négociations pour l'acheter parce qu'il y a quand même une nuance. C'est en cours me confirme-t-on, nous n'avons pas encore l'accord. Si cela ne se faisait pas, il ne faudra pas dire que je vous ai menti ou induit en erreur.

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne veux pas trop allonger le débat mais manifestement ils ont des besoins urgents, criants...

**M. LE MAIRE :** Oui mais dans beaucoup d'autres quartiers aussi.

**M. Jean ROSSELOT :** Ils n'ont rien et la maison Colette ça me fait penser à Marie-Antoinette «il n'y a pas de pain, eh bien qu'ils mangent de la brioche», c'est à peu près cela.

**M. LE MAIRE :** Non Monsieur ROSSELOT jusqu'à présent vous avez été bon mais là ça devient moins bon parce que la maison Colette il y a entre autres une magnifique maison qui est la maison du gardien et lorsque j'ai évoqué cette possibilité avec les habitants du quartier, ils ont vite compris que c'était intéressant. D'ailleurs il n'y a pas que ce problème-là aux Montboucons, il y a un autre problème qui, à mon avis, est aussi criant et peut-être même encore plus criant que vous n'avez pas évoqué, c'est le problème de l'école des Montboucons. Donc nous avons aussi déjà à investir sur l'école».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité, sept Conseillers s'abstenant.

*Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.*